

# • Musiques actuelles • Le cursus instrumental

- Cours individuel hebdomadaire -  
(possibilité de location d'un instrument pour la 1<sup>ère</sup> année, selon les disciplines)

## Cursus diplômant

- Dès le 1er cycle, obligation de suivre le cursus de formation musicale.
- A partir du 1C2, obligation de participer à une pratique musicale collective

### 1<sup>er</sup> cycle

TCH (*)	Développement des motivations et de la curiosité musicale • Acquisition des bases d'une culture musicale • Découverte de la pratique instrumentale	
1C1	30'	
1C2	30'	
1C3	30'	
1C4	40'	

**durée : 4 ans (+1/-1) (examen de fin de cycle)**

### 2<sup>e</sup> cycle

TCH (*)	Acquisition de méthodes de travail personnel • Développement du sens critique • Capacité à tenir sa place dans une pratique collective	
2C1	40'	
2C2	40'	
2C3	45'	Examen de fin de cycle en vue de l' <b>Obtention du Brevet d'Etudes Musicales (BEM)</b> avec ou sans passage en 3 <sup>e</sup> cycle. <i>BEM complet : UV instrumentale + UV de FM + UV de pratique collective.</i>
2C4	45'	

**durée : 4 ans (+1/-1)**

### 3<sup>e</sup> cycle

TCH (*)	Approfondissement des techniques instrumentales • Autonomie instrumentale • Maîtrise des principaux styles musicaux.	
3C1	50'	Au terme de ce cycle, possibilité de choisir entre la pratique amateur et le métier de musicien.
3C2	60'	

**durée : 2 ans (+1/-1)**

Examen de fin de cycle en vue de l'**obtention de l'U.V. du Certificat d'Etudes Musicales (CEM)**.  
*CEM complet : U.V. instrumentale + U.V. de FM + U.V. de musique de chambre.*

Possibilité d'accès au cycle d'orientation professionnelle dès la fin de la 1<sup>ère</sup> année du 3<sup>e</sup> cycle.

#### Perfectionnement du 3<sup>e</sup> Cycle amateur

TCH (*)	Ce cycle offre la possibilité aux amateurs titulaires de l'UV Instrumentale (UVI) du CEM ou du CEM complet de se perfectionner, sans se plier aux exigences d'une formation professionnelle.
1h00	

**durée : 1an**

#### Cycle d'Orientation Professionnelle (examen d'entrée)

TCH (*)	Approfondissement de la motivation et des aptitudes de l'élève en vue d'une confirmation de sa capacité à suivre une orientation professionnelle. <b>durée : 1 à 4 ans</b> Examen de fin de cycle en vue de l' <b>obtention de l'Unité de Valeur Instrumentale (UVI) du DEMR</b> (Diplôme d'Etudes Musicales Régional) dominante ou complémentaire
1h15	

Fin du cursus amateur

#### Perfectionnement

TCH (*)	Ce cycle de futurs professionnels s'adresse aux élèves titulaires du Diplôme d'Etudes Musicales et les prépare à l' <b>Accessit</b> puis au <b>Diplôme de Concert (DC)</b> ainsi qu'à tous les grands concours. <b>durée : 1 an</b>
1h15	